**COCEM**

**1er rapport de l’observation de la distribution des cartes d’électeurs biométriques**

**Le 23 juin 2018**

**Méthodologie :**

La Coalition pour l’Observation Citoyenne des Elections au Mali, en abrégé, COCEM, a déployé des observateurs pré électoraux présents dans toutes les régions du pays. Ces observateurs ont pour première mission l’observation de la distribution des cartes d’électeurs dans les différentes localités. Préalablement, ces observateurs ont été formés sur l’utilisation d’une grille d’observation unique où ils portent toutes leurs observations. Par la suite, selon un codage alphanumérique des réponses, les observateurs envoient leurs rapports par SMS à une base de données qui centralise et analyse les rapports envoyés en temps réel.

Hier, vendredi 22 juin, les observateurs de la COCEM ont visité 13 lieux de distribution des cartes d’électeurs différents couvrant ainsi 7 régions et le district de Bamako. Ce rapport couvre l’observation du déroulement de la distribution des cartes dans lesdits lieux pendant les trois premiers jours de distribution.

**Observations :**

Dans 7 des 13 lieux de distribution observés par la COCEM, la distribution a bien débuté le 20 juin conformément à l’instruction du Ministère de l’Administration Territoriale. Un (1) lieu a ouvert le 21 juin et 5 le 22 juin. Par contre, la distribution des cartes d’électeurs n’a toujours pas commencé dans les lieux visités dans la région de Kidal.

Les listes des lieux de distribution des cartes d’électeurs ont été affichées pour certaines localités. Mais ça n’était pas le cas dans toutes les régions. La COCEM remarque aussi que les listes affichées ne renseignent pas l’électeur sur le lieu exact de distribution où il va trouver sa carte, chose qui a créé une confusion dans certains lieux observés. L’information sur les lieux exacts de distribution est impérative afin de permettre aux électeurs de savoir où ils doivent se rendre pour retirer leurs cartes.

12 des 13 lieux de distribution visités sont accessibles aux personnes vivants avec handicap et seulement 7 sur 13 sont sécurisés par les forces de sécurité.

Les membres des commissions de distribution dont les représentants des partis politique étaient présents. Les observateurs de la COCEM ont constaté que 31% des membres des équipes de distribution des lieux visités sont des femmes.

Les électeurs ont été systématiquement appelés à émarger après la récupération de leurs cartes d’électeurs dans 92% des lieux observés et dans 3 des lieux couverts, il a été observé que des électeurs ont pu récupérer leur carte sans la présentation d’un document d’identification.

Des cas de retrait de lot cartes et de retraits de cartes sans procuration ont été constatés dans 3 lieux observés ce qui est contre les procédures de distribution. Quelques cas de litiges et plaintes ont été observés et ont pour cause le manque d’information des électeurs sur l’endroit où ils peuvent retirer leurs cartes.

**Conclusion :**

Dans les lieux observés par la COCEM, la distribution des cartes se déroule d’une manière généralement fluide sans grands incidents constatés malgré le manque d’information sur les lieux exacts de retraits des cartes d’électeurs. La COCEM constate aussi que les procédures de distribution ne sont pas systématiquement appliquées à tous les lieux de distribution en ce qui concerne l’interdiction de retrait de lots de cartes ou de retrait de cartes sans procuration.

La COCEM continue de suivre attentivement la suite de la phase de distribution des cartes d’électeurs sur tout le territoire. Les observateurs vont se déployer deux autres fois dans les lieux de distribution et ce au milieu du processus le 14 juillet et une dernière fois à la fin de la distribution. Les observateurs de la coalition seront prêts aussi pour le suivi de toute la campagne électorale depuis son début le 7 juillet.

**Recommandations :**

Pour la bonne tenue de la phase de distribution des cartes d’électeurs et à partir des constats fait de l’observation des premiers jours de distribution, la COCEM formule les recommandations suivantes :

1. Accélérer l’ouverture de tous les lieux de distribution des cartes d’électeurs sur tout le territoire national.
2. Généraliser l’affichage des listes de lieux de distribution et les rendre disponibles dans des emplacements qui facilitent aux électeurs de pouvoir les consulter.
3. Pour les régions où des dates ont été fixées pour la distribution par quartier, la COCEM recommande que des mesures soient prises pour en informer les électeurs. La coalition exhorte les autorités à clarifier la procédure à suivre pour orienter les électeurs qui n’ont pas pu retirer leurs cartes dans les délais indiqués.
4. Intensifier les campagnes de sensibilisation et de mobilisation des électeurs pour qu’ils aillent retirer leurs cartes ; étant donné que c’est le document d’identification nécessaire le jour de scrutin pour accéder aux bureaux de vote et pouvoir voter.
5. La COCEM exhorte les autorités compétentes à prendre des dispositions pour la sécurisation de tous les lieux de distribution des cartes d’électeurs.